

# POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

## Différend Gabon-Guinée-équatoriale : l'ordre des dépôts des mémoires connu

**POUR** notre pays, ce sera le 5 mai 2022. Tandis que Malabo déposera les siens cette année, le 5 octobre 2021 précisément. C'est ce qui ressort de l'ordonnance de la Cour internationale de Justice (CIJ) datant du 7 avril dernier.

O. N.  
Libreville/Gabon

Le dossier relatif au règlement du différend territorial entre le Gabon et la Guinée-Équatoriale par rapport aux îles Mbanie et Corisco a récemment franchi une nouvelle étape au niveau de la Cour internationale de Justice (CIJ). Notamment avec la décision portant ordre de dépôt des mémoires de chaque pays.

S'agissant des délais de dépôt des mémoires, l'ordonnance

de la Cour indique que la Guinée-équatoriale déposera le sien le 5 octobre prochain. Quant au Gabon ce sera le 5 mai 2022. Cette décision de la Cour internationale de Justice fait suite à une rencontre, le 30 mars dernier, entre les deux parties et la présidente de ladite juridiction. Du fait des restrictions sanitaires du moment, les échanges ont eu lieu par visioconférence.

Outre l'ordre de dépôt des mémoires, la désignation des "Agents" de chaque État était également à l'ordre du jour de cette rencontre. "S'agissant des



Une phase de la cérémonie de signature du compromis par les chefs d'Etat gabonais et équato-guinéen, à Marrakech en 2016, sous les auspices des Nations unies.

Agents (qui sont des chefs de mission diplomatique spéciale habilitée à engager l'État souverain devant la Cour), la CIJ a pris acte de la désignation par chaque État de ses Agents. Pour

le Gabon, il s'agit de Mme Marie-Madeleine Mborantsuo (Agent), du Pr Guy Rossatanga-Rignaut, du Pr Guillaume Pambou-Tchivounda, M. Serge Thierry Mickoto-Chavagne, am-

bassadeur du Gabon au Benelux et Mme Liliane Massala, ambassadeur du Gabon en France (Co Agents)", rapporte un communiqué du ministère des Affaires étrangères.

## Maganga Moussavou lance son "forum de la presse"

**CE** sera l'occasion pour lui d'aborder les questions d'actualité avec les représentants de la presse nationale et internationale.

Charly NYAMANAGOY-BOTOUNOU  
Libreville/Gabon

Le président du Parti social démocrate (PSD), Pierre-Claver Maganga Moussavou a échangé avec plusieurs médias hier à sa permanence politique de l'Ancienne Sobraga. Les infrastructures routières, la santé, notamment la campagne de vaccination contre le coronavirus, et l'éducation, ont constitué la trame de ces échanges.

Au sujet de la question des infrastructures routières, le leader du PSD est longuement revenu sur la dégradation du réseau routier national, le chantier de la Transgabonaise, les voiries urbaines au niveau du Grand Libreville. Et de s'interroger : "(...) Est-ce que cette route (Ndlr : la Transgabonaise) ne fait pas que le Grand Libreville soit coupé du reste du pays? Est-ce que cette route qui fait que les Gabonais échangent, se comprennent davantage, n'est pas un obstacle à

ce qu'on se connaisse mieux, qu'on se tolère, qu'on s'accepte, par rapport à l'appartenance à une même nation?". Non sans se demander "si réellement les travaux de la Transgabonaise, lancés par Madame la Première ministre ont débuté...". Sur le volet santé, le président du PSD a souligné les hésitations observées chez certains compatriotes à aller se faire vacciner. Il souhaite que le gouvernement rassure davantage les populations sur l'efficacité du vaccin. Les retards du calendrier académique dans l'enseignement supérieur, ont également figuré en bonne place dans les échanges.

À noter que cette rencontre avec les médias s'inscrit dans le cadre du "forum de la presse". Un exercice désormais mensuel au cours duquel l'ancien vice-président de la République et les membres du bureau exécutif du PSD entendent échanger à bâtons rompus avec les journalistes sur les questions d'actualité.

## Codes civil et pénal : le projet de modification à l'examen des députés

Yannick Franz IGOHO  
Libreville/Gabon

Le projet de modification des Codes civil et pénal est désormais sur la table des députés. En atteste la récente audition de la ministre de la Justice, garde des Sceaux, chargée des Droits de l'Homme, Erlyne Antonella Ndembet-Damas et sa collègue, Prisca Koho-Nlend, ministre des Affaires sociales et des Droits de la femme, par la Commission des Lois, des Affaires administratives et des Droits de l'Homme de l'Assemblée nationale. Les deux membres du gouvernement sont allés défendre les projets de loi portant modification de certaines dispositions de la loi n° 15/72 du 29 juillet 1972 portant Code civil et la loi n° 042/2018 portant Code pénal. Des projets de loi s'inscrivant dans le cadre de la stratégie de promotion des droits des femmes et de réduction des inégalités entre hommes et femmes. À en croire un rapport pondu par la Fondation Sylvia-Bongo-Ondimba (FSBO), 90 % des victimes



Les ministres Erlyne Antonella Ndembet Damas et Prisca Koho Nlend lors de leur audition.

de violences sexuelles sont des femmes. Ces dernières représentent également 83 % des victimes de violences économiques au Gabon.

"(...) L'adoption de cette législation spécifique demeurerait insuffisante tant que subsistait dans d'autres instruments du corpus juridique des dispositions discriminatoires dont le maintien en l'état aurait rendu inefficaces les mesures adoptées. D'où l'importance de procéder à un toilettage des projets de textes cités", a justifié la ministre de la Justice. Face aux députés, les émissaires du gouvernement estiment que la

modification des articles 114,169, 170 et 700 du Code civil vont, à terme, permettre de redéfinir les rapports matrimoniaux dans les couples. Par ailleurs, l'article 169 nouveau vise à rallonger les délais de déclaration de naissance jugés extrêmement courts par les administrés.

Concernant le Code pénal, la garde des Sceaux est d'avis que sa modification vise à renforcer les sanctions applicables aux auteurs des violences faites aux femmes. Reste désormais à la Commission ad hoc mise en place d'examiner lesdits projets de loi dans le fond.